

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

REDICTION
48, rue de la République
MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LUMIROPRES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

AUJOURD'HUI :
LE CONCOURS NATIONAL DE TIR. —
Dixième journée. — Les discours. —
Les résultats.

Après demain jeudi, 24 juillet,
le bureau de vote en gros de
L'ECHO DE LYON, sera transféré
rue Paradis, 1, à côté de notre Salle
des Dépêches.

LE REGIME DOUANIER

La Chambre des députés vient d'adop-
ter — après une très longue et très com-
plète discussion où tous les intérêts,
toutes les opinions ont pu se faire en-
tendre — le nouveau tarif de laines de
la France.

C'est là un acte important de notre vie
économique. Il aura sur la prospérité
industrielle et commerciale du pays
une influence certaine.

Heureux ou malheureux ? — L'avenir
seul peut le dire et prononcer entre
les affirmations contradictoires des adver-
saires et des partisans du tarif.

Tant d'éléments entrent dans un pa-
reil problème qu'il faut une grande pré-
sompion pour prétendre le résoudre
dans son ensemble. Toutes les lumières
l'histoire, des expériences faites chez
nous et au dehors à diverses époques,
parviennent à peine à l'éclairer.

Pourant il est curieux de voir com-
ment les mêmes conflits d'intérêt, les
mêmes discussions se reproduisent à
plusieurs siècles d'intervalle, en dépit
des révolutions politiques et des révolu-
tions non moins graves dans les condi-
tions de la production.

L'impôt sur les échanges internatio-
naux qui est l'origine de l'établissement
des douanes, date des premiers temps
de la civilisation.

Tous les peuples de l'antiquité l'ont
connu à un degré plus ou moins grand
de perfectionnement.

L'Empire romain nous a légué des ré-
glements de douanes si complets que les
nations modernes n'ont eu qu'à les copier,
et en ont conservé jusqu'à nos
jours un grand nombre de dispositions.

Le fait que nos commerçants sont as-
treints aux mêmes règles que les com-
merçants de Rome, il y a quelque vingt
siècles, est assez curieux pour mériter
d'être signalé.

Les peuples de l'Europe moderne ont
eux aussi des douanes dès les premiers
temps de leur formation. La féodalité
française avait un régime douanier aussi
compliqué, aussi incohérent que son ré-
gime politique.

La douane n'y était pas établie seule-
ment aux frontières, du reste assez mal
définies du royaume, elle était partout :
autour des provinces, aux passages des
rivières, à l'entrée des villes. Nos oc-
trois sont le dernier vestige du régime
féodal en matière de douanes.

Le produit des péages ainsi multipliés
sur le sol de la France était affecté à
mille choses diverses.

Les taxes de douanes primitivement
établies n'avaient qu'un but purement
fiscal : on taxait les marchandises pour
se procurer des ressources, et voilà tout.

Mais cet impôt suffisait à augmenter
le prix des objets importés et permettait
par conséquent, aux fabricants du pays
d'accroître d'autant le prix de leurs pro-
duits propres. Les intéressés ne furent
pas longs à le constater.

Quand les hommes d'Etat eurent fait
de même, les tarifs de douanes changè-
rent de caractère ; en même temps que
des moyens fiscaux, ils devinrent des
instruments de protection industrielle.

On a longtemps attribué à Colbert ce
changement. C'est à tort ; il est bien an-
térieur à la venue aux affaires du grand
ministre de Louis XIV.

Longtemps on s'efforça de protéger
les industries en prohibant l'exportation
de la matière première. Ainsi, pour fa-
voriser le tissage de la laine, dès le rè-
gne de Philippe-le-Bel, on défendit de
faire sortir les laines du royaume.

Mais la première mesure authentique
de protection douanière date du seizième
siècle. A la suite des guerres d'Italie,
François Ier frappa les velours et les
draps de soie étrangers d'un droit d'en-
trée de « deux écus d'or » par pièce.

La question des soies, qui a tant oc-
cupé en ces derniers temps la Chambre
des députés, a donc été, en France, la
première grosse question douanière.

A dater du règne de François Ier, tou-
tes les luttes politiques entre les puis-
sances productrices de l'Europe se com-
pliquèrent de luttes de tarifs. L'Angle-
terre, les Pays-Bas, l'Espagne, se défen-
daient contre l'importation de nos pro-
duits et nous entrions, à notre tour, très
résolument dans la voie de la protec-
tion.

C'est donc à tort qu'on présente Col-
bert comme le père du régime protecteur
en France.

La vérité est qu'il trouva, à son arri-
vée au pouvoir, des tarifs et un ensemble
de mesures absolument restrictifs du
commerce. Tout en protégeant les
industries qui étaient en voie de créa-
tion ou de développement et avaient à
redouter la concurrence étrangère, il
s'efforça de lever les obstacles qui s'op-
posaient au trafic international.

Son tarif de 1664 souleva même de
vives protestations dans les provinces.
Les fabricants faisaient entendre des
plaintes exagérées.

Colbert y répondait dans une lettre
adressée à M. de Souzy, intendant gé-
néral à Lille, qui contient des passages
encore d'actualité aujourd'hui :

« Lorsque je m'informe à tous les mar-
chands du royaume de l'état du com-
merce, ils soutiennent tous qu'il est en-
tièrement ruiné ; mais quand je viens à
considérer que le roi a diminué d'un tiers
les entrées et sorties du royaume, qu'il a
augmenté d'un tiers et plus, et que les
fermiers ou collecteurs d'impôts, non
seulement ne demandent aucune dimi-
nution, mais même demeurent d'accord
qu'ils gagnent, j'en tire une preuve dé-
monstrative qui ne peut être contredite,
que le commerce augmente considéra-
blement en France, nonobstant tout ce
que les marchands peuvent dire de con-
traire. »

C'est l'argument des plus-values de
recettes du Trésor, qu'emploient si sou-
vent nos ministres pour prouver la pros-
périté du pays. Rien n'est nouveau sous
le soleil, même en matière économique
et financière.

Les encouragements qui viennent
d'être donnés à l'aide de subventions à
l'élevage des vers à soie, à la culture des
plantes textiles, ceux antérieurement ac-
cordés à la marine marchande sont aussi
une copie des procédés de Colbert.

Le ministre de Louis XIV fut donc un
grand ministre. Toutefois, il importe de
rappeler que dans ce manège des in-
térêts de l'Etat, Colbert donnait quelque
soin à ses intérêts personnels. Le plus
intègre des serviteurs de la monarchie
était entré pauvre dans sa charge, et il
mourut laissant une fortune de quarante
millions.

C'est un point d'histoire utile à rap-
peler pour la connaissance complète de
la façon dont se traitaient autrefois les
questions gouvernementales et dont on
général l'intérêt public.

Les guerres de tarifs entre les nations
se continuèrent pendant tout le XVIIe et
le XVIIIe siècle.

A chaque traité de paix, on s'accordait,
avec les provinces, des avantages com-
merciaux. Les Anglais et les Hollandais
se laissaient plus facilement arracher
quelques arpents de terre que des faci-
lés de circulation pour nos produits. Ils
faisaient, au contraire, les plus grands
efforts pour que la douane française n'ar-
rêtât pas les leurs.

Lors du traité d'Utrecht, en 1713, il
se passa un fait bien singulier pour l'é-
poque, mais qui n'aurait rien d'anormal
aujourd'hui.

Le traité stipulait que les produits an-
glais entrant en France seraient exempts
des surtaxes établies en 1667 dès que
l'Angleterre aurait abrogé ses mesures
de prohibition contre les produits fran-
çais. Une loi fut présentée, dans ce but,
au Parlement anglais.

Il se fit alors, dans tout le Royaume-
Uni, une agitation contraire à la loi : des
pétitions étaient envoyées au Parlement,
des processions d'ouvriers parcouraient
les rues. Tant et si bien que la loi fut
rejetée à une majorité de neuf voix.

Le traité de commerce était rompu et
les deux pays lancés de nouveau dans la
voie des hostilités commerciales.

Ce ne fut qu'en 1786 que la France si-
gna un nouveau traité avec l'Angleterre.
On ne sut jamais quels résultats il de-
vait avoir.

La Révolution éclata, et elle emporta
cela comme le reste de l'ancien régime.

Depuis, la France a passé par des ré-
gimes économiques bien différents ; la
protection à outrance sous la Restauration
et la monarchie de Juillet ; le libre-
échange subitement décrété par le se-
cond Empire, en 1860.

Tant de changements, comme avant
1789, étaient faits en dehors de la vo-
lonté du pays, par le jeu des intérêts
particuliers et de la volonté individuelle
des gouvernements.

Aujourd'hui, du moins, et quoi qu'on
pense du tarif des douanes, il faut re-
connaître qu'il est le résultat de discus-
sions publiques, approfondies, où l'in-
térêt de la France a pu être mal compris,
mais où il a été seul à dicter les déci-
sions de la représentation nationale.

NOS DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Paris, 20 juillet.
Le gouvernement a décidé en principe que
la rentrée des Chambres aurait lieu le 6 oc-
tobre.

L'AFFAIRE DE LA MÉLITE

On annonce que M. de Freycinet est dé-
cédé à accorder au général Ladvoat le con-
seil d'enquête qu'il lui demandait.

MORT D'UN DÉPUTÉ

M. Léon Clerjounie, député de la Dor-
dogne, est mort subitement ce matin, à
Paris.

COMMISSION DES DOUANES

La commission sénatoriale des douanes a
entendu, aujourd'hui, M. Camescasse, qui
a longuement développé devant elle les
raisons qui militent en faveur du rétablis-
sement des droits sur les graines oléagi-
neuses.

On croit que la commission nommera, de-
main ou après-demain au plus tard, son rap-
porteur général, et se prorogera ensuite
jusqu'au mois de septembre.

LE DROIT SUR LES PÉTROLES

La chambre de commerce française a
adressé aujourd'hui au ministre du com-
merce, à Paris, un rapport sur les pétroles,
demandant un droit unique.

LES ÉVÉNEMENTS DE HAÏTI

Le ministre des affaires étrangères vient
d'être officiellement avisé que le gouverne-

ment haïtien, donnant satisfaction au gou-
vernement français, accordait, à titre d'in-
dennité, une somme de 80,000 francs à la
veuve d'Ernest Rigaud, fusillé lors des der-
niers événements de Haïti, par ordre du
général Hippolyte.

Cette somme sera remise entre les mains
du gouvernement français, qui la transmet-
tra lui-même à l'intéressée.

INCIDENT A TUNIS

Le Daily-News parle d'un incident qui se
serait produit à Tunis, entre le résident fran-
çais et le consul allemand.

La vérité est que le consul allemand a
signalé certaines attaques d'un journal tuni-
sien contre l'empereur d'Allemagne, et de-
mandé si ce journal avait un caractère offi-
ciel.

M. Massicault a répondu négativement.
L'incident se borne à cela.

M. CONSTANS A AVIGNON

Courthézon, 20 juillet.
C'est sur un bateau à vapeur des ponts et
chaussées que, ce matin, M. Constans a re-
monté le Rhône.

A son arrivée à bord, le ministre a été
reçu par M. Girardon, ingénieur en chef de
la navigation du Rhône, et par M. Armand,
ingénieur en chef de l'arrondissement.

MM. Guérin, sénateur ; Pourquery de
Boisserin et Michel, députés ; Camille Fabre,
président du conseil général ; Bret, préfet
de Vaucluse ; Lagarde, secrétaire général,
et Nadau, sous-préfet d'Orange, ont égalé-
ment pris place sur le bateau, ainsi que
MM. Pissard et Marchand.

Au départ, les habitants d'Avignon, qui,
au nombre de 2 ou 3,000, s'étaient sur les
bords du fleuve, ont salué M. Constans
de leurs applaudissements.

Il en a été de même au Pontet et au pas-
sage devant les villages situés devant les
rives du Rhône.

Une Lettre du cardinal Lavignerie

Paris, 20 juillet.
Le cardinal Lavignerie vient d'adresser à
son clergé, une lettre dans laquelle on lit :

« Il est certain que c'est sur le terrain
constitutionnel, c'est-à-dire celui de la sou-
mission légale au régime sous lequel se
trouve aujourd'hui la France que doivent se
concentrer les efforts des catholiques, pour
défendre la religion et la soustraire à l'op-
pression qui veut la détruire. »

« Il n'est pas moins certain que nous ne
pouvons, dans une union chrétienne, subor-
donner la religion aux vues et aux intérêts
d'un parti politique quel qu'il puisse être
sans manquer aux graves conseils que nous
a fait donner le pape ; les catholiques ne
pourraient évidemment, sans trahir leurs
devoirs, accepter à cet égard aucune équi-
voque. C'est l'exemple que vient de nous
donner courageusement un de nos vénéra-
bles collègues, monseigneur l'évêque de
Grenoble, dans une récente circulaire à son
clergé sur ces graves matières. »

L'ESCADRE FRANÇAISE EN RUSSIE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)
St-Petersbourg, le 3/15 juillet 1891.
L'escadre française arrivera le 11/23 et se
rangera en une seule ligne dans le grand
bassin, près du port des Marchands. A 400
sagènes prendront place les torpilleurs 128
et 129 sous le commandement des lieutenants
Tidoux et Girard la Borerie ; ensuite l'avis-
so Lancel, commandant lieutenant d'Espina-
y St-Luc ; viendra après le croiseur Surcouf,
plus les cuirassés le Regain et Furieux,
capitaines de 1er rang Vincent et de Penfeut-
ens de Kervergery ; enfin et à environ
cinq milles de Cronstadt, les colosses de la
flotte française le Mareau et le Marengo,
commandants Véron et Courjeolles.

Le pavillon du contre-amiral Gervais sera
hissé sur le Marengo. L'état-major est com-
posé des officiers de marine, le capitaine de
2e rang Le Pontois, deux adjoints, les
lieutenants Le Pord et Auvert, le mécani-
cien Juramy, le docteur Gérard et l'abbé
Bochez. Parallèlement feront face les vais-
seaux de l'escadre russe qui va à la rencon-
tre de nos très chers hôtes.

En face de chaque navire français, il y
aura un navire russe de même type. De
cette manière, le port présentera une vue
grandiose de deux escadres magnifiques et
amies, dont les attaches sont depuis long-
temps les plus sérieuses et les plus sym-
patiques. Les marins russes auront ainsi la
possibilité de prouver à leurs amis et cama-
rades leur profonde amitié et pourront re-
mercier en eux les français pour les nom-
breuses et suivies réceptions superbes offertes
aux marins russes dans les divers ports
français.

Les préparatifs de réception sont poussés
très fort au Comité du Yacht Club, qui,
outre la réception officielle, recevra les fran-
çais dans son superbe local, à la Pointe.

Le jour de la réception au club, les offi-
ciers français viendront de Cronstadt dans
un vapeur affrété à cette occasion par le
ministère de la marine russe et transportant
l'état-major, à deux heures après-midi.

Il y aura en leur honneur des courses à
voiles et à l'aviron sur le golfe jusqu'à cinq
heures, ensuite dîner à la fourchette avec
produits russes, vins du Caucase et de Cri-
mée de même que le Champagne, que l'on
fabrique avec ces vins.

Après le dîner, vers sept heures, grande
pêche aux « tonnes ». Tout le poisson pris
dans les filets sera offert aux officiers de
l'escadre française. Le club anglais se pro-
pose aussi d'offrir une réception.

Il y aura, en outre, réception plus tard à
Saint-Petersbourg, offerte par la colonie fran-
çaise et les diverses sociétés mutuelles et
de bienfaisance. Le concert aura lieu au grand
local du jardin-concert « Arcadia. »

Le ministère de la marine accordera les
vapeurs nécessaires pour le transport de
tous les invités.

En un mot, les réceptions qui attendent
les Français seront splendides et suivies.
On a fait frapper des médailles en or pour
être distribuées aux officiers et en argent
pour chaque marin, comme souvenir de la
visite à Cronstadt.

Je vous tiendrai au courant de toutes ces
fêtes, qui surpasseront toutes celles que l'on
a pu voir jusqu'ici.

IVAN

L'ARMEMENT DE LA MARINE

Paris, 20 juillet.
M. Henri Brisson a présenté, aujourd'hui,
son rapport verbal à la commission du bud-
get.

Sur le département de la marine, il pro-
pose la création immédiate des postes sui-
vants, pour la défense mobile de notre lit-
toral :

Dans la Manche. — Dunkerque, 8 torpil-
leurs ; Calais, 4 ; Boulogne, 4 ; Le Havre, 8 ;
Saint-Malo et Saint-Servan, 8.

Dans l'Océan Atlantique. — Embouchure
de la Loire, 4 torpilleurs ; embouchure de la
Gironde, 4.

Dans la Méditerranée. — Cette, 4 torpil-
leurs ; Marseille, 8 ; Nice et Villefranche, 8 ;
Corse, 8 ; Bône, 4 ; Tunisie, 8 ; Alger, 8.

D'après le projet du ministère, l'escadre
de la Méditerranée comprend 9 cuirassés,
9 croiseurs ou avisos, et 5 torpilleurs seule-
ment.

M. Brisson propose de porter le nombre
des torpilleurs de haute mer à 9, un par cuir-
assé, soit 27 navires au lieu de 23.

Dans la Manche, la division cuirassée du
Nord, à effectif réduit, comprend 3 cuiras-
sés, 4 croiseurs, un croiseur-torpilleur, 1 avi-
so-torpilleur et 2 torpilleurs de haute mer,
en tout 8 navires.

M. Brisson propose de créer une seconde
division et de constituer ainsi l'escadre de
l'armée à effectif complet et comprenant
6 cuirassés, 4 croiseurs ou croiseurs-torpil-
leurs, 6 torpilleurs, un par cuirassé, soit 16
navires au lieu de 8 et prêts à prendre le
large ; en tout, dans les deux mers, 43 na-
vires armés en guerre, au lieu de 51 ; diffé-
rence : 12 unités de combat toutes prêtes, en
plus.

M. Brisson propose, en outre, la création
de 6 divisions volantes de 4 croiseurs, cha-
cune armée et dont le rôle sera indiqué plus
loin.

Forces navales de deuxième ligne

Aujourd'hui, la Méditerranée seule pos-
sède des forces de seconde ligne ; Toulon a
une escadre de réserve à 2 divisions compre-

nant 6 cuirassés, 3 croiseurs, 1 croiseur-tor-
pilleur et 2 avisos torpilleurs, soit 12 navires.

M. Brisson propose une escadre de réserve
à 3 divisions, comprenant 9 cuirassés, 3
croiseurs, 3 avisos, 4 torpilleurs de haute-
mer, total 19 navires.

La Manche ne possède pas de forces de
réserve. M. Brisson propose de créer à Cher-
bourg une division de réserve de 3 cuirassés.
Il avait déjà, au mois de mai, fait cette pro-
position au ministre de la marine.

Enfin, il n'y a rien dans l'Atlantique. Le
rapporteur demande la formation, à Brest,
cette sentinelle avancée de la France, une
escadre légère de l'Océan comprenant 2 cui-
rassés, 4 croiseurs à batterie, 2 croiseurs, 2
torpilleurs de haute-mer.

On organise toutes ces formations nou-
velles en faisant passer de la deuxième et de
la troisième catégorie à la première, tous
ceux de nos navires qui peuvent tenir à mer.

Les navires en deuxième et troisième ca-
tégorie sont prêts en dix jours et en vingt
jours.

Les navires en première catégorie sont
prêts en deux jours.

Les divisions navales

M. Brisson propose la création des six di-
visions volantes uniformément composées
chacune d'un croiseur à batterie, d'un croi-
seur de première classe, d'un croiseur de
deuxième classe, d'un croiseur de troisième
classe.

Deux de ces divisions demeurent, l'une à
Brest, l'autre à Toulon, constamment prêtes
soit à faire tel ou tel voyage, soit à renfor-
cer nos forces de première ligne.

Les quatre autres divisions partent à trois
mois de distance l'une de l'autre, de façon
qu'il y en ait toujours une dans l'Atlantique,
une dans le Pacifique, une dans l'Océan in-
dian et une dans les mers de la Chine et du
Japon.

Les principales réformes

Enfin, les principales réformes proposées
par M. Brisson, dans son projet de rapport,
indépendamment des armements ci-dessus
indiqués, sont les suivantes :

1° Suppression de la deuxième et troisième
catégorie de réserve ; tous les navires en
état seront armés en première catégorie.

2° Remplacement par des bâtiments ar-
més de tous les pontons ou vieux navires
condamnés qui, dans chaque port militaire,
font le service de stationnaire de surveillance
à bord, les corvées ; à l'extérieur, la
police de pêche.

3° Suppression de la Melpomène, de l'Ecole
des gabiers de Brotagne, du Dépôt des ap-
prentis marins, de l'Ecole de voilerie et de
calfatage, de l'Ecole des fourriers, des ap-
prentis tailleurs, de l'Ecole des tambours et
clairons.

4° Les généraux de brigade de l'infanterie
de marine reprennent le commandement de
leurs troupes.

5° Les fonctions de major général sont
supprimées dans les cinq ports.

6° Les divisions des équipages de la flotte
sont réduites au rôle de simples dépôts, et
leurs cadres rendus en grande partie au ser-
vice actif.

7° Le nombre des transports de l'Etat est
extrêmement réduit.

LES FRANÇAIS EN ÉGYPTE

Paris, 20 juillet.
M. François Deloncle a déposé, samedi,
avant la clôture de la session, sur le bureau
de la Chambre, un projet de résolution, in-
vitant le gouvernement à soumettre à l'ap-
probation du Parlement, conformément à
l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16
juillet 1875, la déclaration de Londres en
date du 17 mars 1885, et en général tous les
actes qui ont pu, à un degré quelconque,
porter atteinte à l'état des personnes et au
droit des propriétaires français à l'étranger,
tel que cet état et ce droit sont établis par la
capitulation, et confirmés spécialement pour
l'Égypte, par la déclaration du 28 novembre
1875.

L'exposé des motifs développés par M. De-
loncle établit que, depuis le 1er juillet cou-
rant, nos nationaux sont soumis, en Égypte,
à l'impôt des patentes, et qu'ils protestent
énergiquement contre cet impôt fort lourd,
contraire aux capitulations, et dont ils sont
frappés sans que le Parlement français l'ait
autorisé par la loi.

Ces impôts sont donc illégaux, d'après M.
Deloncle, et les Français établis en Égypte
ont le droit de les refuser tant que le Parle-
ment français n'aura pas statué.

Au cours de son exposé, M. Deloncle ra-

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
21 Juillet (77)

Le Forçat Colonel
PAR
Fortuné DU BOISGOBEY
DEUXIÈME PARTIE

— Maintenant, monsieur, dit-il à Pon-
tis en essayant de sourire, me ferez-vous
la faveur de me dire pourquoi je me suis
battu ?

— Êtes-vous en état de m'entendre ? ré-
pondit le comte.

— Mais apparemment, puisque je vous
interroge.

— Monsieur le comte, interrompit
Coignard, ce gentilhomme est au plus
mal. Ayez au moins la charité de le lais-
ser mourir en paix.

— De quoi vous mêlez-vous ? dit José
en s'adressant à Coignard. C'est à mon
adversaire que je parle.

— Eh bien ! monsieur, répondit Pon-
tis, je vous ai provoqué parce que vous
n'avez pas craint de me voler ma fiancée.

— Votre fiancée ! répéta le mourant.
Il allait continuer, mais il s'évanouit
de nouveau.

— Retirez-vous, monsieur le comte,
dit Coignard, votre place n'est plus ici.
Je vais rester avec le témoin de don José,
pour le faire transporter à son logis.

Pontis s'éloigna, Coignard aida le té-
moin du Tarragonais à le transporter,
puis il vint rejoindre le commandant.

Rosa, à la nouvelle du duel et de son
résultat, feignit une douleur discrète,
mais avec tant d'habileté que le comte
ne sut jamais s'il ne s'était pas trompé
en tuant don José.

Pendant deux ans Pontis, désespéré,
essaya de reconquérir l'amour de Rosa
sans pouvoir y parvenir. Coignard con-
tinua son double jeu, et, poussé par
Rosa Marcen, il déploya là, comme par-
tout, ses formidables facultés et une pro-
digieuse intelligence.

Mais de graves événements se prépa-
raient en Espagne. Charles IV, attiré à
Bayonne, avait été forcé d'abdiquer la
couronne de toutes les Espagnes en fa-
veur de son fils Ferdinand. On sait com-
ment Ferdinand VII lui-même fut dé-
possédé de son trône. Déjà, les Français
s'étaient emparés par surprise de toutes
les places du nord de l'Espagne et no-
tamment de Barcelone. Mais l'Aragon,
l'Estramadure, Tarragone, Tortose et
Valence n'étaient pas occupées. Les Espa-
gnols étaient décidés à ne pas supporter
le joug de l'étranger.

Le 30 mai 1808, jour de saint Ferdi-
nand, l'insurrection éclata à la fois dans
toutes les villes qui sont encore libres.
Pontis, à la tête de son bataillon, va être
un des premiers exposés. Rosa n'a pas
perdu l'espoir d'être à la fin délivrée.

La Saint-Ferdinand

Le plan de l'insurrection avait été
conçu à Saragosse, la vieille ville hé-

roïque. Par une sorte de bravoure tout à
fait en harmonie avec le caractère espa-
gnol, les chefs des conspirateurs avaient
choisi, pour lever l'étendard de la ré-
volte, le jour même de la fête du roi dé-
possédé.

Les généraux français, qui se doutaient
du travail souterrain s'accomplissant
autour d'eux, ne trouvèrent pas un tra-
ître parmi les défenseurs de l'indépen-
dance espagnole. Ils craignaient un mou-
vement, mais ils ne soupçonnaient pas
que les révoltés auraient l'audace ou la
naïveté de choisir la fête de Ferdinand
pour entrer en campagne. Ce fut précisé-
ment cette naïveté empreinte de gran-
deur qui assura le succès des Espagnols.

Donc le 30 mai, au cri de vive Fer-
nando ! tout l'Aragon, l'Estramadure,
Tarragone, une partie de l'Andalousie,
la plupart des pays montagneux, Tortose,
Valence et toutes les villes encore
libres s'armèrent à la fois pour l'indé-
pendance de l'Espagne. Ce fut terrible.
Comme une trainée de poudre, l'insur-
rection s'étendit du Nord au sud, de l'est
à l

conté comment l'Egypte a dû exorcer de ces impôts un sujet du shah de Perse, Sarah, ayant protesté, au nom de la capitulation, contre leur application aux Persans.

Il montre aussi comment les sujets Hellènes, habitant l'Egypte, ont assisté au Parlement de l'examen de la question et demande que les Français puissent au moins faire respecter leurs droits tant que les Persans et les Grecs.

Le projet de résolution de M. Deloncle a été renvoyé à l'examen de la commission des patentes, et, quand il reviendra devant la Chambre, il provoquera un débat sur l'ensemble de la question égyptienne.

LA SITUATION AU SOUDAN

Paris, 20 juillet.

Le lieutenant-colonel Archinard est arrivé à Paris.

On assure que l'ancien commandant supérieur des troupes du Haut-Fleuve demanderait sa retraite pour se retirer en Algérie, où il possède des propriétés.

On sait que le lieutenant-colonel Archinard est remplacé au Sénégal par le lieutenant-colonel d'artillerie de marine Humbert.

Le lieutenant-colonel Archinard semble entièrement remis des fièvres dont il avait souffert en ces derniers temps.

Il estime que les résultats de la dernière campagne sont considérables et peuvent se résumer ainsi :

Disparition de la puissance d'Ahmadou, qui entravait nos relations commerciales, aussi bien vers Tombouctou que vers le lac Tchad et le Fouta-Djallon ; pacification du royaume de Segou, où les musulmans avaient fomenté une révolte ; succès militaires et politiques de la mission du capitaine Quiquandon dans le Kénéduougou, du capitaine Crozat dans le Mossini et du capitaine Gaudougon, qui permettent à la France de faire sentir fort au loin son influence et de diriger la politique de bien des Etats des bouches du Niger.

La mission vers le Macina du lieutenant Spitzer, qui est mort à la peine, nous a fait exactement connaître les difficultés que pourront rencontrer, de ce côté, la création ou la reconnaissance des divers empires noirs, qui nous doivent tout et seront toujours nos alliés.

Les territoires directement administrés sont environ triplés et forment une base suffisante pour nous faire une grande puissance soudannienne, capable de rayonner au loin par son influence, sans sortir de nos frontières actuelles, les sables au nord et le Niger et son affluent le Milo à l'est. Cette base d'opération serait aussi éminemment profitable quand une voie ferrée relierait Kayes au Niger, pour donner, dans quelques années, des revenus qui permettraient à la métropole de continuer, sans honte délier, son œuvre civilisatrice et commerciale vers l'intérieur.

La campagne contre Ahmadou, en nous donnant le Kaarta et le Dinguiray, a permis de concentrer nos forces dans les points frontières et de supprimer comme postes militaires Médine, Bafoulabé, Badombé, Kita, Kendou et Niagassola, qui ne sont plus que des bureaux télégraphiques, des relais pour nos convois ou des ateliers de réparation pour les voitures qui servent au ravitaillement.

Quant à la campagne engagée contre Samory, le colonel déclare qu'il la regarde comme la plus importante encore que la campagne contre Amadou, au point de vue commercial.

Les choses sont en très bonne voie ; les ressources de la colonie ne permettent plus de supporter la paix armée que nous imposait Ahmadou et Samory, si on peut appeler ainsi un état politique dans lequel nous étions obligés d'avoir des garnisons partout pour n'arriver qu'incomplètement à protéger nos sujets.

Aux prophètes de malheur, a dit le colonel en terminant, qui ne sont jamais contents et trouvent, à mesure que ce qu'ils avaient eux-mêmes conseillé se réalise, qu'il aurait fallu faire autre chose, je répondrai que, jusqu'à présent, les sept campagnes que j'ai faites au Soudan m'ont permis de prévoir juste et que les événements m'ont toujours donné raison.

Dernièrement, quand j'ai pris Niéro, on a dit que c'était la ruine du commerce. Or, jamais les affaires n'ont été plus prospères ; elles ont monté, en quelques mois, au chiffre de cinq ou six années ordinaires, et ne se sont arrêtées que parce que les matières d'échange ont manqué aux traitants.

GUERRE ET MARINE

Paris, 20 juillet.

Nous avons dit que le ministre de la guerre ferait bientôt dans les Alpes une nouvelle tournée d'inspection des ouvrages militaires. Ajoutons que l'organisation des voies ferrées dans nos grands camps retranchés, en vue de faciliter la défense mobile, compte actuellement 400 kilomètres de lignes construites.

On a annoncé que le budget de la guerre prévoyait pour 1892 une augmentation de solde de trois centimètres pour les troupes. L'application de cette mesure a commencé dès 1890 pour les armées spéciales de l'incorporation de la classe 1888. Les hommes sous les drapeaux devront conserver la solde ancienne jusqu'à leur libération ou à un changement de situation. L'unification sera complète pour les troupes en 1892, et le crédit qui y est affecté est de 1.018.000 francs.

On nous télégraphie de Nice, que le 2^e bataillon de chasseurs alpins, possédant une reconnaissance sur l'extrême frontière, a rencontré, avant-hier, à l'endroit dit de la Croix-de-Ferrissone, une compagnie d'Alpins italiens. Les deux troupes se sont saluées, puis les officiers ont lié connaissance et ont cordialement partagé le repas des officiers français.

Le capitaine italien Rinibaldi a remercié ses camarades français de leur bienveillance et a bu à la France.

Le commandant Didier a répondu en buvant à l'Italie, puis on s'est séparé, Français et Italiens, également enchantés de l'heureux hasard qu'il les avait réunis.

LES CHEMINS DE FER

Fin de la grève

Paris, 20 juillet.

La grève des employés de chemins de fer paraît devoir se terminer très prochainement.

En effet, on a constaté ce matin la rentrée presque générale dans les ateliers des ouvriers qui avaient momentanément cessé le travail.

Parmi les grévistes, il ne reste plus qu'un certain nombre de meneurs et d'ouvriers mal notés qui ne seront repris, s'il y a lieu, qu'après avoir sollicité leur réintégration.

Les ouvriers de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée devaient se réunir, à huit heures, à la Porte Dorée, avenue Daumesnil, 37. Les grévistes seulement avaient répondu à la convocation. D'autres se présentaient au même moment aux ateliers, rue du Charolais, sollicitant leur rentrée, mais les chefs de services leur ont notifié que le personnel, entièrement renouvelé depuis le commencement de la grève, était actuellement au

complet. La communication de cette décision, prise par la compagnie, a vivement impressionné les grévistes qui, pendant toute la matinée, ont formé des groupes devant les ateliers, tenus en respect par un fort détachement de gendarmes et de gardiens de la paix.

Arrestation d'un train-tramway

Un certain nombre de grévistes, parmi lesquels beaucoup de terrassiers du service de la voie, sont en grève depuis ce matin. Ils ont arrêté, cet après-midi, un train-tramway faisant le service entre Saint-Onen et Pantin. Pour mettre leur projet à exécution, ils se sont emparés du garde-barrière en station au passage à niveau de l'avenue de Victor-Hugo et de l'avenue des Batignolles, puis ils ont fait manœuvrer la disquette qui donne au train en vue le signal d'arrêt. Le mécanicien a arrêté sa machine, qu'ils ont entourée en insultant celui qui la conduisait. La gendarmerie et le commissaire de police sont venus rétablir l'ordre. Une arrestation a été opérée.

Une Fumisterie

Un incident curieux s'est produit au meeting des grévistes des chemins de fer. La séance venait d'être ouverte au milieu de signes évidents de découragement, lorsque M. Prades s'écria :

« Je viens de recevoir le petit bleu suivant : A la chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer français : Citoyens, votre cause me paraît tellement juste que, pour en hâter le triomphe, je m'empresse de mettre à votre disposition la somme de 100.000 francs jusqu'à concurrence d'un demi-million pour le résultat définitif et victorieux de la grève. »

Chaque homme gréviste, à partir de demain, touchera 5 fr. par jour à Paris et en province. La commission syndicale régulière peut venir percevoir chez moi, demain matin, à 10 heures, 7, avenue Velasquez, parc Monceau.

« Henri CERUSCHI. »

Les trois délégués envoyés immédiatement rue Velasquez ont appris qu'ils étaient l'objet d'une mauvaise plaisanterie.

M. Ceruschi est absent de Paris depuis plusieurs jours.

Le Service militaire

Les compagnies de chemins de fer ont envoyés ce matin à l'autorité militaire les livrets de 300 grévistes récemment révoqués.

Lettre de la chambre syndicale

La chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer communique aux journaux la note suivante :

« Dans une lettre dont les termes nous ont été transmis par les députés de la Seine, M. le ministre des travaux publics a fait cette déclaration : « Les travaux repris, le ministre ne demandera pas mieux que de poursuivre les efforts qu'il a déjà faits pour l'amélioration du travail dans les compagnies de chemins de fer. » Nous prenons acte de cette déclaration par laquelle le gouvernement affirme aussi formellement que la grève cessant, il interviendra auprès des compagnies pour présenter nos revendications, c'est ce qui nous décide à faire cesser la grève. »

« Confiants dans la parole du gouvernement, nous retons dans nos ateliers et dans les services, ne doutant pas que présentés par lui aux compagnies, nos justes revendications ne soient acceptées et qu'une amélioration de notre sort n'en résulte promptement. »

« Nous pensons que la parole donnée ne sera pas violée. »

« La Commission exécutive : Pour l'Ouest, Prades ; pour le Nord, Pillot ; pour l'Orléans, Roussillon ; pour l'Est, Paux ; pour le P.-L.-M., Dubois. »

Dépêches Diverses

ENTRE MILITAIRES ET CIVILS

Montluçon, 20 juillet.

Cette nuit, une bagarre sanglante s'est produite à Guéret, entre des militaires et des civils.

Un sergent-fourrier a reçu une balle dans la cuisse, et un cantinier a été atteint d'une balle dans le côté gauche.

L'état du sergent est grave.

Le nommé Denoulin, qui a tiré les coups de revolver, a été arrêté.

LES ASSASSINS DE COURBEVOIE

Paris, 20 juillet.

Contrairement à ce qui a été dit, le président de la République n'a pas encore reçu les dossiers des assassins de Courbevoie.

La commission des grâces s'est néanmoins prononcée sur le sort des trois condamnés à mort, la femme Berland, Doré et Berland fils ; elle a conclu à une commutation de peine pour la femme Berland, parce qu'elle n'a pas pris part directement au crime pour lequel elle a été condamnée.

C'est donc qu'une double exécution qui aura lieu sur la place de la Roquette, mercredi matin, suivant toute probabilité.

LES ORAGES ET LA Foudre

Paris, 20 juillet.

Des dépêches de toutes les régions de la France signalent de violents orages qui se sont produits ces jours derniers.

A Montargis, samedi soir, après une journée pendant laquelle il faisait 35 degrés, deux orages ont éclaté sur la ville. Une pluie diluvienne est tombée pendant plusieurs heures.

La foudre est tombée simultanément sur trois maisons à Badmenil-au-Bois, et les a toutes trois réduites en cendres, ainsi que les récoltes qu'elles contenaient.

UN CAPITAINE TUÉ

Evreux, 20 juillet.

Le capitaine Geoffroy, du 6^e dragons, revenant en voiture du dépôt d'Henocourt, où il était allé examiner de jeunes chevaux, lorsqu'en face de l'asile des aliénés de Navarre, son cheval, effrayé, fit verser la voiture.

Le capitaine Geoffroy fut, par la violence du choc, projeté contre un arbre. Dans cette chute terrible il a eu le côté droit de la tête et le maxillaire inférieur fracturés. La mort a été presque instantanée.

DÉPART D'UN RÉGIMENT

Toulon, 20 juillet.

Le 6^e de ligne s'est embarqué, ce matin, sur le steamer Ferdinand de Lesseps, de la compagnie Transatlantique, pour la Corse, où il va tenir garnison, par remplacement et par permutation avec le 11^e de ligne.

A cette occasion, une touchante et sympathique manifestation a été faite au régiment par la population toulonnaise, au lieu de laquelle il séjournerait depuis 480 ans.

Le parcours de la caserne au quai était précédé de milliers de drapeaux tricolores.

Un comité, spécialement formé, a offert un bouquet à chaque homme, et la foule

massée sur le passage du régiment a jeté des fleurs aux soldats qui défilait.

Avant l'embarquement, le maire, entouré du conseil municipal, a offert une superbe couronne au nom de la ville au colonel Gay de Tarade.

Celui-ci a remercié et a prononcé une patriotique allocution.

Puis, les sociétés de gymnastique ont offert également de belles couronnes et de superbes bouquets, en témoignage du souvenir que ce régiment laisse dans la population, avec laquelle ses relations ont toujours été excellentes.

Assassinat dans une Maison centrale

Caen, 20 juillet.

Un assassinat a été commis à la maison centrale de Beaulieu. Ce matin, un détenu, à la suite d'une discussion futile, a frappé un de ses camarades à l'atelier d'ébénisterie de deux coups de tiers-point.

La victime a succombé presque immédiatement.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 20 juillet.

Emprunt de Paris, 1874. Le numéro 689,203, gagne 100,000 francs.

Les numéros 420,294 et 838,423 gagnent chacun 50,000 francs.

Les numéros 532,267, 383,035, 4,438,616, 403,836, 480,382, 900,837, 586,008, 713,444, 4,430,072, 566,043, gagnent chacun 10,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

478,648 745,743 455,791 397,670 1,445,739 1,027,823 72,470 977,467 72,465 773,335 485,545 834,506 920,474 404,635 404,849 420,293 778,077 503,208 600,809 69,690 847,062 503,270 689,820 70,626 1,032,958 1,173,679 405,874 975,809 521,092 1,475,474 1,071,250 835,416 547,472 1,488,640 506,010 246,700 948,480 778,083 257,043 689,044 1,057,923 744,929 444,813 838,424 781,820 983,683 291,924 307,465 916,007 269,731 847,734 675,815 288,610 1,052,468 281,450 40,976 671,376 97,744 667,688 25,466 397,662 14,222 1,424,618 472,643 54,267 32,617 783,654 563,262 792,744 1,080,387 289,359 77,790 1,042,285 730,807 837,738

Après demain jeudi, 24 juillet, le bureau de vente en gros de l'ECHO DE LYON, sera transféré rue Paradis, 4, à côté de notre Salle des Dépêches.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Crise municipale. — La lettre suivante vient d'être adressée au sous-préfet de Villefranche :

« Les soussignés, membres du conseil municipal de Villefranche, réunis le 19 juillet courant, au café de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent, conseiller municipal, »

« Vu l'attitude du maire Bernarrel, dans la séance du 16 juillet, et de son départ subit sans assurer le service de la mairie, viennent vous demander, Monsieur le sous-préfet, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que les affaires municipales ne restent pas en souffrance. »

« En présence des faits stipulés ci-dessus, nous déclarons formellement que nous ne siégerons pas sous la présidence de M. le maire. »

« Par treize voix contre une, la rédaction ci-dessus est adoptée. »

« Se sont fait excuser MM. Bernard, Roland, Durieux et Bernard. »

« MM. Rouand et Perraud ont déclaré ensuite accepter ce qu'a fait la majorité. »

(Suivent les signatures.)

— Arrestations. — La police de Villefranche, en opérant une patrouille de nuit, a fait une razzia de gens sans aveu, qui ont été écroués à la chambre de sûreté.

A minuit et demi, c'était un nommé Etienne Campy, ouvrier ébéniste, âgé de 20 ans, momentanément à Villefranche, qui, étant en état d'ivresse sur la place de Lyon, cherchait querelle aux passants ; les agents, prévenus, voulurent le conduire au poste, mais ce forcené leur opposa une résistance des plus vives, les insultant, les frappant et déchirant leur tunique.

Force cependant est restée à la loi et ce matin, sous bonne escorte, cet individu a été conduit et écroué à la maison d'arrêt.

Quelques instants après, sur les deux heures du matin, trois individus ont été surpris dans un jardin particulier, situé boulevard Louis Blanc ; à la vue des agents, ils ont pu prendre la fuite, non sans être reconnus ; ce sont trois jeunes vauriens, âgés de 18, 19 et 23 ans, sans profession avouable, à Villefranche.

Ils ont à répondre de leur métier de malfaiteurs avec escalade devant le tribunal correctionnel.

LOIRE

Saint-Etienne. — Les élections du bureau. — Les membres du bureau de Saint-Etienne ont procédé, cet après-midi, à leurs élections annuelles.

Ont été élus : MM. Bayon, bâtonnier ; Durand, Tardy, Gachet, Humbert, Gay et Mulsant, membres du conseil de l'Ordre.

Rive-de-Gier. — Fête de la Madeleine. — Hier, à eu lieu, avec un grand entrain, la vogue de la Madeleine.

Roanne. — Incendie. — Dans la nuit d'hier, vers 11 heures 1/2, un incendie s'est déclaré rue du Phénix, 29, dans un dépôt de bois de placage situé dans la cour appartenant à M^{me} veuve Maussière.

La pompe de la gare, arrivée la première, a suffi pour éteindre cet incendie.

Les pertes, s'élevant à 10,000 fr., sont couvertes par une assurance.

— Grave accident. — Hier, vers 3 heures du soir, le sieur Jean Perrot, âgé de 25 ans, domestique à Mably, est tombé accidentellement d'un cerisier, et, dans sa chute, s'est cassé à deux endroits la colonne vertébrale.

Le blessé a été transporté mourant à l'hospice.

— Mort à la baignade. — Hier matin, à 9 heures, les soldats du 98^e de ligne qui garnissent dans notre ville se baignaient dans la Loire en face du champ de manœuvres, lorsque, au moment où ils sortaient du fleuve, l'un d'eux, le soldat Déray, engagé volontaire, est mort subitement d'une congestion.

Le médecin major, qui était présent, n'a pu que constater le décès.

Le corps de Déray a été transporté à l'hospice.

ISÈRE

Vienna. — Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier matin, à

neuf heures, chez Mme Saunier, rue de la Poterne, 12.

Le feu, qui avait pris naissance dans un amas de chiffons, a été rapidement combattu par les pompiers.

Les dégâts sont de peu d'importance.

— Les Touristes viennois. — Nous recevons la lettre suivante :

« Vous avez annoncé, comme prochaine, la fusion des Sociétés des Touristes viennois et l'Union viennoise. »

« Nous vous prions d'informer le public viennois que notre Société est et restera toujours les Touristes viennois. Il n'a jamais été question de cette union entre les deux Sociétés. »

« Le Conseil d'Administration des « Touristes ». »

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Terrible accident. — Les deux sœurs de M. Gaillard et de sa fille, les deux victimes de l'accident dont nous avons donné les détails hier, auront lieu aujourd'hui mardi, à 4 heures du soir.

On se réunira au domicile des noyés, place de la Baillie.

— L'incident de la Fête nationale. — Nous avons publié dimanche la note communiquée à la presse à la suite de la réunion de l'Hôtel de Ville tenue par les chefs des sociétés musicales de notre ville et par l'autorité militaire.

La mesure prise ne satisfait personne et ne calme pas l'émotion produite.

Le public mâconnais attend une solution plus claire et veut savoir à qui incombe la responsabilité de l'incident.

L'Harmonie municipale, à l'unanimité de ses membres, n'accepte pas de prendre part à ce concert populaire proposé ; il est à peu près certain que la société l'Union chorale fera de même.

On parle déjà de plusieurs démissions de membres de ces sociétés si le concert devait avoir lieu.

Il est donc nécessaire, pour calmer les esprits, que des explications claires et nettes soient données.

— Kermesse. — On annonce que notre société des Régates mâconnaises a l'intention d'organiser, avec le concours des autres sociétés un grand concert-kermesse qui aurait lieu au parc du Tir mâconnais et dont le produit serait destiné à une œuvre de bienfaisance.

Sancté. — Incendie. — Hier soir, vers dix heures, un violent incendie a éclaté à Sancté, dans la maison de M. Juillard, propriétaire.

Malgré les prompts secours apportés par les pompiers de Sancté et de Flacé, un feu terrible de fourrage, une grange et des bâtiments contenant des cuves et un pressoir ont été détruits.

On a pu sauver le bétail et préserver la maison d'habitation.

CERCLE DÉMOCRATIQUE DE VIENNE

Vienne, 20 juillet.

Voici le résumé de la conférence que M. Mirande a faite au Cercle démocratique de Vienne.

Après avoir été présenté à l'assemblée par le président, M. Seguin fils, M. Mirande s'est exprimé ainsi :

Mesdames, vous n'avez pu assister à notre banquet du 14 juillet ; aussi la question dont je m'occupe aujourd'hui est celle qui vous intéresse directement, c'est de vous que nous allons parler.

La société se compose de deux facteurs, l'homme et la femme.

L'homme possède la vigueur ; mais la femme, d'un tempérament maladif, a le plus grand rôle, c'est celui de la maternité et de l'éducation des enfants.

Quel a été le sort de la femme à travers les âges ?

Dans l'antiquité, nous les voyons victimes de l'esclavage et de la tyrannie.

Le christianisme a-t-il relevé la femme. Non, dans le moyen âge, vous la voyez encore soumise au servage.

C'est la Révolution par le souffle de 1791 et de 1793 qui a proclamé l'égalité de l'homme et de la femme.

Avant cette époque, la fille noble n'avait d'autres ressources que le cloître, et la fille pauvre qu'une situation précaire ou un sort indigne.

En ce qui concerne les deux rôles : au point de vue industriel d'abord, et au point de vue du ménage ensuite.

Autrefois, tout débouché était fermé à l'activité de la femme ; il a fallu l'intervention de la vapeur pour que la femme put occuper ses mains trop faibles.

La vapeur a enlevé l'obstacle qui fermait à la femme l'entrée de l'atelier.

aux vibrants accents de l'infatigable musicien La Landwehr, 3,000 gymnastes exécutent les mouvements d'ensemble. C'est un spectacle inoubliable que la plume est impuissante à décrire. Il n'y a plus de français, de suisses, d'allemands ; ce ne sont que des gymnastes ou plutôt des gymnis, suivant l'expression consacrée des genevois. 20,000 personnes applaudissent avec frénésie ces exercices.

A 10 heures ont commencé les productions sur le podium. Ce sont nos compatriotes de l'Eclair (qui ouvrent le feu en exécutant des pyramides avec engins. Exécutées avec une précision parfaite et une rapidité merveilleuse, elles ont été bissées par les 40,000 spectateurs qui emplissent la cantine.

On a beaucoup admiré aussi le ballet chinois de l'Union et Patrie et les assauts de boxe de l'Orion-Club, de Londres. Ces derniers, le visage en sang, sont acclamés par le public au cri de : Hip ! hip ! hourrah !

Ce matin, lundi, a eu lieu la manifestation organisée par les français, du Genève. Toutes les Sociétés françaises, de Genève, musique, tir, secours mutuels, etc., ainsi que toutes les Sociétés de gymnastique française, ont tenu à porter un souvenir à nos malheureux compatriotes, morts pendant leur internement. Le cortège se met en marche, précédé de l'Union musicale française qui joue ses meilleurs morceaux.

Au cimetière, M. Champy, consul français de Genève, prononce une allocution vibrante de patriotisme et dépose sur le monument une couronne, au nom du gouvernement de la République.

Plusieurs discours ont été prononcés au nom de la colonie française de Genève, et par le président de la Comtoise, au nom des gymnastes.

Un des orateurs termine son discours par la devise des Suisses :

A toi, patrie ! à genoux pour te servir, Debout pour te défendre !

Les concours doivent se terminer ce soir. A demain, la proclamation des vainqueurs.

NOS ÉCHOS

Dépêches :

M. Rivaud, préfet du Rhône, a quitté Lyon l'avant dernière nuit, par le rapide de minuit 40, se rendant à Paris.

Son absence durera quelques jours.

M. Gaillon, maire de Lyon, est également absent pour plusieurs jours. Très fatigué par les réceptions et les banquets auxquels il a été obligé d'assister ces jours derniers, M. Gaillon est allé prendre une semaine de repos à Aix-les-Bains.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Joanny Chamot, 17 ans, rue Vieille-Monnaie, 19, f. 7 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA.

APRÈS BOURSE

Table with columns: COURS DES VALEURS EN BANQUE, ACTIONS, OBLIGATIONS, listing market values.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table with columns: NOMBRE, SOIES, listing silk market conditions and prices.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
LYON-VAISE. — 20 Juillet 1891
Porcs. — Amenés, 3,094; vendus, 3,011; poids moyen, 77.

BAINS DE RUE CONSTANTINE, 20, LYON
Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service.

LOTTERIE ARTISTIQUE
Du Peintre Jules GARNIER
Comprenant 30,000 fr. de lots en œuvres remarquables offertes par les principaux Artistes-Peintres.

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

ALCOOL DE MENTHE DES ALPES
Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELEZAYE, distillateur.

ACCOCHEUSE
Mme Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remercié, 3, angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

CHABLEY
Suprême APÉRITIF
Se vend PARTOUT

CONCERTS BELLECOUR
Tous les Soirs, à huit heures
GRAND CONCERT
PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE

Maison d'Accouchement
Madame GALIFET, sage-femme de 1^{re} classe
52, Route de Grenoble, MONPLAISIR

ROB DEPURATIF SANS RIVAL
AU DAPHNÉ MEZEREUM
Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique.

ON TROUVE
A l'Agence Victor FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON
LES VALEURS CI-APRÈS:

LYON - HORTICOLE
CHRONIQUE DES JARDINS
Journal horticole, illustré de gravures noires, paraissant deux fois par mois, par fascicules de 20 et 16 pages gr. in-8, avec couverture.

POUR PRENDRE
BEAUCOUP DE POISSONS
Demandez aux PETITS DOCKS DU COMMERCE
12, rue Confort, 12, à LYON

LA MAISON DU BARBIER
PAR LUDOVIC JOHANNE
Tous deux poursuivent leur chemin et s'engagent dans la rue Impériale, aujourd'hui rue de la Paix.

mière fois qu'ils s'offraient d'innocentes escapades dans le genre de celle-là. Napoléon était très sobre, et ces petits déjeuner ne coûtaient pas cher.

Quand il sortait, toujours accompagné d'un aide-camp ou du grand maréchal du palais, l'Empereur ne portait jamais d'argent sur lui. Ce jour-là, Duroc devait naturellement régler la dépense.

Il avait aussitôt fait mine de se baisser, sous la chaise tout à l'heure occupée par Duroc, et s'était relevé une bourse à la main.

dit le maréchal en riant. A quelle adresse dois-je faire remettre votre bourse? — Rue Rochecour, numéro 2.

dont le grand maréchal se fut effarouché en toute autre circonstance. Mais Duroc savait le moyen de calmer la colère de l'Empereur.